

**Sujet :** Re: ADS : organisation télétravail

**De :** Mairie d'Aussac-Vadalle <mairie@aussac-vadalle.fr>

**Date :** 20/03/2020, 14:31

**Pour :** aguibert@coeurdecharente.fr, GUIBERT Alexandrine <aguibert@coeurdecharente.fr>

Madame GUIBERT, bonjour,

La mairie est exceptionnellement fermée au public, aucun accueil physique. Un accueil téléphonique est mis en place, via standard mairie au 05.45.20.61.60 ou en cas d'urgence au 06.75.75.72.68.

Le courrier est réceptionné par le Maire sauf en cas de lettre recommandée. Nous réceptionnons le courrier avec les barrières de consignes.

Les mails sont traités régulièrement.

En espérant avoir répondu à vos attentes,

Bien Cordialement.

--  
Mme ERDOGAN Sabrina

Mairie  
61, rue de la République  
16560 AUSSAC-VADALLE  
Tél : 05.45.20.61.60

Le 18/03/2020 à 15:57, [aguibert@coeurdecharente.fr](mailto:aguibert@coeurdecharente.fr), GUIBERT Alexandrine a écrit :

Bonjour à tous,

Face à la situation de COVID-19 et les nouvelles dispositions sanitaires mises en place, tous nos services de la CDC habituellement ouverts au public sont désormais fermés et ce jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, les services restent joignables par mail suite à la mise en place du télétravail.

En ce qui concerne l'instruction des dossiers d'urbanisme, il faut qu'ils soient tous enregistrés dans le logiciel, et surtout que toutes les pages soient scannées. Je ferai les consultations par mail. Quant aux décisions, elles seront envoyées comme d'habitude via le logiciel. Evidemment, vous pouvez m'interroger par mail si besoin, je reste à votre disposition.

**Je vous remercie de m'indiquer en retour votre organisation interne :** La Mairie est-elle ouverte avec réception du courrier, possibilité de scanner les dossiers ou non, et surtout pouvez-vous faire signer les décisions ? Toutes ces informations sont nécessaires pour notre organisation.

Je reste à votre entière disposition et vous souhaite bon courage pour la suite.

Bien à vous et soyez prudents.

**Alexandrine GUIBERT**

Service Urbanisme – Chargé d'instruction droit des sols

Pôle Aménagement et Environnement

05 45 20 51 44

[aguibert@coeurdecharente.fr](mailto:aguibert@coeurdecharente.fr)

5 Av. Paul Mairat

16230 MANSLE

[www.coeurdecharente.fr](http://www.coeurdecharente.fr)



Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci.